



Santé | Social | Pédagogie
Gesundheit | Soziales | Pädagogik

INFORMATIONS

CERTIFICAT DE CULTURE GENERALE

**Avenue du Moléson 17
1700 Fribourg
Tél. : 026 305 65 65
Fax : 026 305 65 70
Internet : www.ecgffr.ch**

1. BUT

L'ECGF a une fonction incontestée de raccordement à la formation professionnelle tertiaire. Elle prépare, en trois ans, aux Ecoles Supérieures (ES) et, moyennant une année supplémentaire de maturité spécialisée, à la Haute Ecole Spécialisée (HES-SO) des domaines de la Santé et du Social, ainsi qu'à la Haute Ecole Pédagogique (HEP).

Elle assure également le développement d'une culture générale orientée vers la compréhension des réalités actuelles. Elle voue une attention particulière à l'éducation de la personne.

L'ECGF s'adresse à des élèves qui ne connaissent pas de difficultés scolaires.



Le site de l'ECGF se situe au sommet du Guintzet : à gauche bâtiment A, à droite bâtiment B.

2. ORGANISATION

L'enseignement dispensé à l'école est soumis à **la loi du 11 avril 1991 sur l'enseignement secondaire supérieur**. L'école doit permettre à l'élève de se situer dans son choix professionnel et de tester ses aptitudes.

Des disciplines spécifiques donnent une préparation appropriée dans chacun des deux domaines pédagogiques suivants :

- ◇ **Le domaine de la santé : secteur des soins et secteur technique**
- ◇ **Le domaine socio-éducatif**

Un **carnet de notes** est remis à la fin de chaque année. En première année, très peu de disciplines diffèrent entre ces deux domaines: on peut parler d'un tronc commun qui laisse l'opportunité de changer de domaine d'études à la fin de la première année. En deuxième, puis en troisième année, des disciplines spécifiques apparaissent et deviennent plus nombreuses, de telle manière à ce qu'un étudiant se spécialise de plus en plus lors de son cursus scolaire complet à l'ECGF.

En troisième année, l'Ecole décerne un **certificat de culture générale avec spécification du domaine**. Celui-ci ne saurait être une fin en soi; il sanctionne une préparation à un éventail de professions. Il ouvre la porte aux Ecoles Supérieures (ES) et favorise l'entrée à diverses voies de formation, liées au domaine choisi. Les conditions de promotion et d'obtention du certificat font l'objet d'un règlement.

Après une année supplémentaire, l'Ecole délivre le titre de Maturité Spécialisée dans l'un des trois domaines suivants : Santé, Social ou Pédagogique. Les conditions d'admission et d'obtention de la Maturité Spécialisée font l'objet d'un règlement. Des informations complémentaires se trouvent dans une brochure qui peut être obtenue auprès de notre secrétariat.

3. LOGEMENT

Les élèves éloignés qui pourraient rencontrer de grands problèmes de déplacement ont la possibilité de prendre contact avec l'institution suivante pour connaître les conditions de logement et de pension :

**Foyer Pension Beau-Séjour, rue Joseph Piller 4, 1700 Fribourg
Tél. 026 347 33 77**

D'autre part, des chambres ou des appartements chez les privés ne manquent pas : il suffit de lire les journaux locaux.

4. ADMISSION

4.1. CONDITIONS GENERALES

Les conditions d'admission à l'ECGF sont les suivantes :

Elèves du CO (3 ^{ème} année)	Conditions		Admission
Classes Prégymnasiales (PG)	Promotion selon les conditions de 3 ^e année du CO		Admis
	Non promotion selon les conditions de 3 ^e année du CO		Non admis
Classes Générales (G)	Moyenne générale	Moyenne des disciplines fondamentales	
	4.00 et plus	4.65 et plus et aucune discipline inférieure à 4.00	Admis
		4.00 et plus	Examen: • Moyenne finale ≥ 4.00 • Au plus 1 moyenne de discipline < 4.00 • Aucune moyenne de discipline < 3.00 (chaque moyenne est calculée sur les notes acquises au CO (50%) et les notes d'examen (50%)).
	Non promotion		Non admis
Classes à Exigences de Base (EB) (examen si procédure exceptionnelle du Dir. du CO) ou Ecoles privées	5.00 et plus	Moyenne de 5.00 et plus	Admis si moyenne des notes d'examen ≥ 4.00 (il n'est pas tenu compte des notes acquises au CO dans les disciplines examinées)
	Autres		Non admis

Pour les candidats astreints à l'examen, celui-ci porte sur les programmes de la langue maternelle, de la deuxième langue nationale et des mathématiques de la troisième année de la section générale du CO.

La confirmation officielle de la date d'examen d'admission est publiée en **décembre** et en **janvier** dans la **Feuille officielle** par les soins de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

**L'examen d'admission a lieu au mois de mars
pour la rentrée scolaire du mois de septembre.
La date exacte est communiquée avec la confirmation de l'inscription.**

4.2. ADMISSION DEFINITIVE

L'admission définitive dépend des notes obtenues **en fin d'année scolaire au CO**, soit :

1. Pour être admis définitivement à l'**ECGF**, **les élèves de la section PG doivent être promus** à la fin de l'année scolaire.
2. Pour être admis définitivement à l'**ECGF**, **les élèves de la section G qui n'ont pas passé l'examen** car ils remplissaient les conditions requises au 1er semestre **doivent satisfaire à ces mêmes conditions à la fin de l'année scolaire**. Sinon il leur sera proposé :

**Un examen d'admission complémentaire au mois de juillet.
La date exacte est communiquée avec la confirmation de
l'inscription.**

Cet examen ne peut en aucun cas être considéré comme un "rattrapage" de l'examen échoué en mars (un examen possible par année).

3. Pour être admis définitivement à l'**ECGF**, **les élèves du CO de la section G qui ont passé et réussi l'examen** ainsi que **les autres candidats qui ont passé et réussi l'examen** doivent être **promus** à la fin de l'année scolaire.

5. INSCRIPTION

Le délai d'inscription est fixé au 15 février pour la rentrée de septembre, pour les élèves du CO du canton de Fribourg ; au 30 mai pour les élèves des écoles privées et hors canton.

Les **formules d'inscription** sont à disposition auprès des directions des écoles du CO, des conseillers en orientation et de la direction de l'**ECGF**.

Ces formules sont en principe directement rassemblées et envoyées par les directions des écoles du CO à la direction de l'ECGF. Toutefois, le représentant légal peut adresser la demande directement à la direction de l'**ECGF**: tel est notamment le cas pour les candidats ne provenant pas d'une école du CO.

6. FRAIS DE FORMATION

6.1. ECOLAGE

Fr. 275.- par année et par élève.

La facturation de l'écolage est effectuée en début d'année scolaire.

6.2. AUTRES FRAIS

A l'écolage s'ajoutent :

- le coût des manuels, des scripts, des photocopies, du matériel scolaire;
- les frais inhérents aux activités culturelles et sportives;
- la participation à certaines dépenses ponctuelles.

Les frais ci-dessus sont facturés en automne; certains frais ponctuels sont directement encaissés par l'Ecole (course scolaire).

Une demande de subside de formation peut être faite par les élèves dont les parents ont leur domicile civil dans le canton de Fribourg.

7. GRILLE HORAIRE

Observations générales

1. Selon l'arrêté du 1er juillet 1986 concernant les effectifs des classes du degré secondaire supérieur, certains cours à option ou certains cours facultatifs peuvent ne pas être ouverts par manque de candidats : dans ce cas, les élèves devront se déterminer pour un autre cours offert.

2. L'école organise, selon l'année d'études, des journées ou des camps de sport, des semaines d'étude, des manifestations culturelles ou des stages préprofessionnels sur le temps de classe et également durant le temps des vacances. Ces activités sont obligatoires pour les élèves concernés.

**La direction de l'ECGF se tient volontiers à disposition
pour toute information complémentaire.**

**Une séance d'information pour les élèves de 2e et 3e du CO et leurs
parents a lieu chaque année au mois de novembre. La date figure
sur le site Internet de notre Ecole et les conseillers en orientation
des CO peuvent vous la transmettre.**

Grille horaire

		Domaine Santé				Domaine Socio-éducatif			
		1ère année	2e année	3e année	Total	1ère année	2e année	3e année	Total
DISCIPLINES FONDAMENTALES									
Langues et communication		36				36			
Langue 1	Français	5	5	5	15	5	5	5	15
Langue 2	Allemand	4	3	3	10	4	3	3	10
Langue 3	Anglais	3	3	2	8	3	3	2	8
Informatique	Informatique-Bureautique	1	2		3	1	2		3
Mathématiques et sciences expérimentales		22				22			
Mathématiques	Mathématiques	4	3	3	10	4	3	3	10
Sc. expérimentales :	Physique	2	2	2	6	2	2		4
	Chimie	2	2	2	6	2	2		4
	Biologie				0	2	2		4
Sciences humaines		15				17			
Sc. humaines 1	Histoire	2	2	2	6	2	2	2	6
	Géographie	2	2		4	2	2		4
	Economie et Droit				0			1	1
Sc. humaines 2	Philosophie et Ethique			1	1			2	2
	Psychologie			2	2				0
	Sociologie			2	2		2	2	4
DISCIPLINES SPECIFIQUES		12				8			
Domaine Santé	Biologie	2	2	2	6				0
	Anatomie et Physiologie humaine	2	2	2	6				0
Domaine Socio-éducatif	Psychologie				0		2	2	4
	Pédagogie				0			2	2
Arts et sport		8				12			
Arts	Musique et/ou Arts visuels		1		1	3		2	5
	Histoire de l'art		1		1			1	1
Sport	Education physique	2	2	2	6	2	2	2	6
Travail personnel		1				1			
				1	1			1	1
DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES		5				5			
Selon offre de l'école		2	1	2	5	1	1	3	5
Total par degré		33	33	33	99	33	33	33	99

8. DEBOUCHES

	Formations par apprentissage Certificat ECG non requis	Formations en ES (Ecole Supérieure) Certificat ECG requis Maturité Spécialisée non requise	Formations en HES (Haute Ecole Spéc.) Certificat ECG requis Maturité Spécialisée requise
Domaine santé	Assistant(e) dentaire Assistant(e) médical(e) Assistant(e) en médecine vétérinaire Assistant(e) en pharmacie Droguiste Esthéticien(ne) Laborantin(e) en biologie Laborantin(e) en chimie Opticien(ne) Orthopédiste	Ambulancier(ère) Hygiéniste dentaire Pédicure-podologue Technicien(ne) en analyses biomédicales (Laborantin(e) médical(e)) Technicien(ne) en salle d'opération	Diététicien(ne) Ergothérapeute Infirmier(ère) Physiothérapeute Sage-femme Technicien(ne) en radiologie médicale
Domaine socio-éducatif	Assistant(e) socio-éducatif(ve) (CFC ASE)	Educateur(trice) de la petite enfance Professions du domaine des arts ...	animateur(trice) socioculturel(le) Assistant(e) social(e) Educateur(trice) social(e) Enseignant(e) des classes enfantines et primaires (HEP) Professions du domaine des arts (HES) ...